



ÉCOLE de LIMEROL

01570 FEILLENS

RÈGLEMENT FINANCIER

	École	Collège
1^{er} enfant	345 € annuel	380 € annuel
2^{ème} enfant	330 €	360 €
3^{ème} enfant	300 €	300 €
Acompte par enfant (à déduire de la scolarité)	30 €	30 €
Frais de dossier par enfant	30 €	30 €
Garderie	0.70 € le quart d'heure	-
Cantine (maternelle)	4,50 €	-

Quelques précisions: le règlement financier comprend les frais de scolarité, le forfait lié aux activités extrascolaires, sorties, achats matériel spécifique (40 euros école, 40 euros collège), la cotisation UDOGEC, le portail informatique ainsi que l'assurance. Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement, une petite liste de fournitures scolaires sera demandée aux familles.

Règlement: le règlement de la scolarité se fera :

- en 10 fois (le 10 de chaque mois de septembre à juin)
- en 1 fois (le 10 octobre)
- Les règlements s'effectuent par prélèvements, virements, chèques ou espèces.

Un échéancier vous sera transmis courant septembre.

Ce règlement concerne uniquement les frais de scolarité, les frais de garderie/cantine feront l'objet d'une facturation séparée.

Les règlements s'effectuent auprès de Mme GAILLARD (comptable de l'établissement, ligne directe : 03.85.30.18.37) à l'adresse suivante :

Collège Saint Charles, Service Comptabilité, 79 Rue de l'Église, 01570 FEILLENS

Information : Pour que l'inscription de votre enfant soit définitive, vous devez être à jour auprès du service comptable de l'établissement à la date du 10 juillet 2019.